

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 04 2021 18H00  
VISIO CONFERENCE ET DIRECT SUR RESEAUX SOCIAUX

En présentiel :

Jean-Pierre LARGUIER, Christine BOSONE, Christian BONFILS, Sylvie LAFFONT Benoit GILGENMANN

A distance :

Florence MASSON REGNAULT, Cheli ALBERCA BUSATO, Jean-Claude RAYNAUD, Mireille MEFFRE,  
Patrick IBANEY, Olivia GAZZANO, , Jean-Claude FROGER, , Caroline POMARES-GOMEZ

Absents excusés : Michel ISNARD Mme Nadia EL MAHSANI

Monsieur le Maire demande à l'assemblée un volontaire pour être le secrétaire de séance, Mme BOSONE Christine se propose.

Monsieur le Maire souhaite demander à l'assemblée l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, il s'agit d'une compétence demandée par l'intercommunalité qui pourrait servir à toutes les communes : la mobilité. Le conseil municipal approuve l'ajour de la délibération au débat.

Monsieur le Maire demande à Mme HENNY de donner lecture des budgets préparés avec la commission des finances.

Le budget général prévoit dans sa section fonctionnement le montant de 1.292.880,72€

Et dans sa section investissement le montant de 898.199.00€ le budget est voté à la majorité avec 12 voix pour et une voix contre en raison d'un souhait de présentation plus détaillé et en désaccord avec un projet prévu dans le budget.

Le budget assainissement prévoit dans sa section exploitation le montant de 70.790,70€ et

Dans sa section investissement le montant de 80.333,39€. Le budget est voté à l'unanimité

Le budget CCAS ne contenant pas de section investissement prévoit en fonctionnement le montant de 8137,66€ voté à l'unanimité.

Sont votées à l'unanimité les délibérations suivantes :

- Le nouveau plan de financement pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour donner suite au refus de l'attribution de la DSIL,
- La liste des dépenses affectées au compte 6232 fêtes et cérémonies détaillée,
- La décision du transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à l'intercommunalité selon les modalités de la loi du 24 décembre 2019 loi LOM. Il s'agit de délocalisation et transfert financier de la Région vers les intercommunalités.

Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal que la création des bureaux de vote du 13 et 20 juin sera à revoir avec les nouvelles procédures et le décalage d'une semaine.

Concernant le gel du 08 avril il a été demandé en Préfecture la déclaration de Calamités agricoles, et l'intercommunalité a également fait une demande au titre de toutes les communes.

La séance est close à 19H30.